

Note d'information
des missions diplomatiques et consulaires allemandes
en France
concernant les retraites en France et en Allemagne

Si vous avez des questions au sujet de l'assurance retraite en Allemagne ou de l'assurance invalidité et de l'assurance vieillesse en France, contactez la caisse d'assurance dont vous dépendez.

Retraite en Allemagne

Depuis le 1^{er} octobre 2005, toutes les caisses de retraite allemandes – la *Bundesversicherungsanstalt für Angestellte, BfA* (institut fédéral d'assurance des employés), les 22 *Landesversicherungsanstalten, LVA* (instituts régionaux d'assurance des ouvriers), la *Seekasse* (institution d'assurance des marins), la *Bundesknappschaft* (caisse fédérale d'assurance des mineurs) et la *Bahnversicherungsanstalt, BVA* (institution fédérale d'assurance des chemins de fer) – ont fusionné dans le cadre d'une restructuration et forment désormais la « *Deutsche Rentenversicherung* » (assurance retraite allemande). La distinction autrefois opérée entre l'assurance retraite pour les employés et les ouvriers a été supprimée.

Toutes les caisses d'assurance retraite sont désormais regroupées sous l'appellation « *Deutsche Rentenversicherung* ». Cette restructuration ne modifie en rien les prestations et les droits accordés aux retraités et aux cotisants. Tous les retraités et presque tous les cotisants restent affiliés à la caisse qui a géré leur compte ou a versé leur pension jusqu'alors. Cette réorganisation n'entraîne aucun frais supplémentaire pour les retraités ou les cotisants. Aucune démarche n'est nécessaire.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les offres de conseil, les adresses postales et électroniques etc. sur le site Internet commun des caisses régionales d'assurance retraite : www.deutsche-rentenversicherung.de.

Vous pouvez adresser des questions générales, y compris en langue française, à l'adresse e-mail suivante : internationale-beratung@drv-bund.de.

Pour toute question ayant trait à la France, veuillez-vous adresser au bureau fédéral la *Deutsche Rentenversicherung* :

Deutsche Rentenversicherung Bund
Ruhrstraße 2
D-10709 Berlin
<http://www.deutsche-rentenversicherung-bund.de>
Tél.: 0049/(0)30 865-0

Ou à l'antenne régionale de Rhénanie-Palatinat (bureau de liaison avec la France) :

Deutsche Rentenversicherung Rheinland-Pfalz
Eichendorffstraße 4-6
D-67346 Speyer
<http://www.deutsche-rentenversicherung-rlp.de>
Tél. : 0049/(0)6232 17-0

Retraite en France

Pour des renseignements sur l'**ASSURANCE INVALIDITÉ**, adressez-vous à la Caisse primaire d'assurance maladie de votre département

ou à la

Caisse régionale d'assurance maladie de la Région Île-de-France
17/19 avenue de Flandre
75954 Paris Cedex 19.

Pour des renseignements sur l'**ASSURANCE RETRAITE**, adressez-vous à l'organisme dont dépend votre lieu de résidence en France c'est-à-dire

dans la région Île-de-France :

Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)
75951 Paris Cedex 19
www.retraite.cnnav.fr

dans la région Alsace-Moselle :

Caisse régionale d'assurance vieillesse (CRAV)
36 rue du Doubs
67011 Strasbourg Cedex 1

dans une autre région :

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat)
Vous trouverez les coordonnées exactes sous www.lassuranceretraite.fr

dans un département d'outre-mer :

Caisse générale de sécurité sociale (CGSS)
Vous trouverez les coordonnées exactes sous www.lassuranceretraite.fr

Exceptions :

Si vous souhaitez demander une retraite de réversion et si

- vous percevez déjà une retraite personnelle, veuillez-vous adresser à la caisse qui vous verse cette retraite,
- votre conjoint percevait déjà une retraite, veuillez-vous adresser à la caisse qui versait cette retraite.

Par ailleurs, vous avez la possibilité de bénéficier de conseils personnalisés lors des journées d'information franco-allemande organisées régulièrement par les organismes d'assurance compétents dans de nombreuses localités frontalières des deux pays.

Important :

Afin de permettre un traitement plus rapide des demandes formulées par écrit auprès de votre organisme d'assurance, veuillez préciser :

- votre nom, prénom et, le cas échéant, votre nom de jeune fille
- votre date de naissance
- votre adresse
- votre numéro d'assurance allemand ou votre numéro d'immatriculation à la sécurité sociale française
- éventuellement le numéro de dossier attribué lors d'une correspondance antérieure.

Journées d'information retraite franco-allemande :

En raison de la crise sanitaire qui perdure, la Deutsche Rentenversicherung (assurance pension allemande) n'organise pas, actuellement, de journée internationale d'information sur les retraites. Si vous avez des questions, vous pouvez néanmoins contacter la Deutsche Rentenversicherung par téléphone.

Vous trouverez en outre des informations détaillées et actualisées sur son site Internet à l'adresse suivante :

http://www.deutsche-rentenversicherung.de/Allgemein/de/Funktionen/InternationaleBeratungstage/Sprechtag_Ort.html?param_Land=Frankreich¶m_Sort=Ort

Vous pouvez par ailleurs télécharger la brochure (en allemand) de la Deutsche Rentenversicherung intitulé « Meine Zeit in Frankreich – Arbeit und Rente europaweit » disponible à l'adresse :

https://www.deutsche-rentenversicherung.de/Allgemein/de/Inhalt/5_Services/03_broschueren_und_mehr/01_broschueren/02_international/europaeische_vereinbarungen/09_meine_zeit_in_frankreich.html

Clause de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans cette note sont fondés sur les informations dont disposent les missions diplomatiques et consulaires allemandes en France au moment de sa rédaction. Celles-ci déclinent toute responsabilité concernant leur exhaustivité ou leur exactitude.